



Louise  
Brunelle-Lavoie  
présidente

MESSAGE  
DE LA  
PRÉSIDENTE

## Un printemps très montréalais !

QUEL PRINTEMPS ! PEUT-ÊTRE a-t-il fait beau temps ? Pour nous, à la Commission des biens culturels, les mois d'avril à juin auront surtout été rythmés aux couleurs de Montréal. Le 11 mars dernier, Mme Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications, nous demandait « d'émettre un avis sur les mesures de sauvegarde nécessaires à la préservation du mont Royal. » Elle nous informait, par la même occasion, des démarches de consultation entreprises par la Ville de Montréal à l'occasion du Sommet de Montréal et nous demandait de tenir compte de ces travaux.

Rappelons que le Sommet de Montréal était une démarche en quatre étapes. Dans un premier temps, ont eu lieu 27 sommets d'arrondissement et 14 sommets sectoriels. L'objectif était de définir des priorités de développement et d'action pour chacun des arrondissements et pour chacun des secteurs. Les résultats de cette opération sont du domaine public, les citoyens ont eu la possibilité de communiquer leurs commentaires quant aux priorités établies. L'intégration de l'ensemble des démarches sera soumise au Sommet de Montréal, du 4 au 6 juin.

Pour répondre à la demande de Mme Lemieux, il nous est apparu que la présence de la Commission à quelques sommets s'avérait nécessaire. Après avoir assisté le 14 mars au Sommet du mont Royal organisé par les Amis de la montagne en collaboration avec Héritage Montréal, le Centre de la montagne et la Ville de Montréal, je me suis donc rendue à deux sommets sectoriels ainsi qu'aux sommets des cinq arrondissements dont le territoire touche le mont Royal.

Des éléments concernant le mandat que nous avons reçu se retrouvent plus particulièrement dans les travaux des sommets sectoriels. Ainsi, le Comité de suivi du Sommet du mont Royal du 14 mars a retenu, comme proposition révisée à la lumière des discussions de la journée, l'adoption d'une loi spécifique pour le mont Royal. Cette loi devrait comporter des mesures de planification et des mécanismes de mise en œuvre. Le Comité recommandait également la création d'une Commission du mont Royal disposant de ressources humaines et financières adéquates.

Le Sommet sectoriel sur le mont Royal, tenu le 9 avril 2002, retenait quant à lui neuf pistes d'action. La première souligne la nécessité de « préciser les valeurs significatives et le territoire à protéger en vue de définir un statut national de protection, adapté à la réalité du mont Royal, dont la gestion serait assurée au niveau local ». Les autres actions retenues portent sur une Commission du mont Royal, un plan de mise en valeur, une politique foncière pour protéger le domaine vert, un plan directeur et une équipe permanente pour le parc, un engagement financier des partenaires, des orientations communes et le soutien aux efforts d'éducation au patrimoine.

Le Sommet sectoriel sur l'aménagement du territoire a souligné l'urgence de doter Montréal d'une vision d'ensemble qui serait portée par le plan d'urbanisme. Il a également retenu, en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine, l'attribution d'un statut particulier au mont Royal. Il a reconnu que ce secteur présente des enjeux stratégiques

Pour l'arrondissement Plateau-Mont-Royal, sous le thème culture, loisirs et sports, à l'enjeu « préserver, développer et mettre en valeur le patrimoine vert », deux actions retenues concernent le mont Royal. La première se lit « préserver, développer, mettre en valeur le site patrimonial du mont Royal et favoriser son accessibilité. ». La seconde porte sur l'adoption par l'arrondissement de la Charte du mont Royal proposée au sommet du 14 mars (p. 17)

C'est l'arrondissement Ville-Marie qui a exprimé le plus clairement sa position face au mont Royal. Sous le thème « aménagement urbain », le troisième enjeu accorde priorité à la préservation, la consolidation et l'élargissement du cadre bâti et naturel (vert et bleu) de l'arrondissement de même qu'à l'accessibilité publique. Les actions recommandées sont :

- préserver l'ensemble du mont Royal et de ses abords comme paysage culturel, en assurant une protection adéquate à la périphérie du parc lui-même et un accès facile à tous les citoyens et visiteurs, le tout en concertation avec tous les acteurs et les propriétaires fonciers concernés ;
- s'assurer d'une participation de l'arrondissement à tout mécanisme qui pourrait être défini pour la gestion du mont Royal ;

d'aménagement qui dépassent les limites d'un seul arrondissement et commandent une gestion de planification particulière.

Les sommets des cinq arrondissements dont le territoire touche le mont Royal avaient à définir, comme tous les autres arrondissements, des priorités générales. Les discussions ont donc porté sur l'ensemble des questions touchant le développement économique, social et communautaire, démocratique, culturel ainsi que l'habitation, la sécurité publique et civile, les loisirs et les sports et, enfin, l'aménagement urbain.

La question du mont Royal y a donc été traitée très inégalement. Pour Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, le compte rendu final souligne qu'il faut « respecter les éléments patrimoniaux et les espaces verts et les mettre en valeur. » (p. 16) Le mont Royal n'y est pas nommé, même si, au cours des discussions, on l'a cité comme espace vert à conserver.

À Outremont, au chapitre de la protection du patrimoine vert, on a retenu que l'arrondissement devait faire preuve de plus d'initiative et de leadership dans la conservation du mont Royal (p. 6). On a aussi proposé la mise en place d'une politique de la forêt urbaine et le développement d'un réseau cyclable qui favoriserait les accès au mont Royal.

- réagir aux pressions de développement sur les espaces naturels et sur les lieux, espaces et immeubles significatifs de l'arrondissement (p. 23).

Pour Westmount, la question du mont Royal se résume à la protection du parc Summit. On souhaite le conserver comme réserve et parc local administré par l'arrondissement (p. 12). L'atelier infrastructure et entretien urbain a précisé qu'il faut y contrôler la circulation des véhicules et maintenir les politiques et pratiques locales de gestion (p. 15).

Espace vert ? Paysage culturel ? Les conclusions des différents sommets insistent plus ou moins sur un aspect ou sur l'autre. Tous s'entendent sur deux points cependant: il s'agit d'un enjeu fondamental pour les Montréalaises et les Montréalais qui doivent être consultés quant aux gestes à poser.

Ce processus démocratique auquel j'ai eu la chance d'assister constitue l'une des étapes préparatoires à l'exécution du mandat que nous a confié la Ministre. Par ailleurs, nous avons mis en place d'autres étapes rigoureuses de cueillette et de diffusion d'information. Je laisse la parole à ma vice-présidente qui vous précise la nature des actions prises pour fournir à Mme Lemieux un avis aussi éclairé et pertinent que possible.

*Louise Brunelle-Lavoie*



*De gauche à droite*

**1ère rangée :**

Micheline Lafrance, secrétaire, CBCQ  
Francine Labrecque, secrétaire, CBCQ  
Louise Brunelle-Lavoie, présidente, CBCQ  
Cathy Beauséjour, chercheuse, CBCQ

**2e rangée :**

Daniel Landry, développement des affaires, Graphiscan  
Geneviève Perron, coordonnatrice multimédia, Graphiscan  
Catherine Lavigne, directrice artistique multimédia, Graphiscan  
Joances Beaudet, consultante, CBCQ  
Raynald Lemieux, webmestre, MCCQ

**3e rangée :**

Madeleine Côté, édimestre MCCQ  
Suzel Brunel, vice-présidente, CBCQ

## La CBCQ enfin branchée XXI<sup>e</sup> siècle

C'est dans le contexte de la consultation publique sur l'avenir du mont Royal qu'a été produit le site Internet de la Commission des biens culturels du Québec, grâce à l'enthousiasme et à l'expertise des personnes apparaissant sur la photo ci-contre.

À la mi-juin, le site fera peau neuve pour afficher des informations d'actualité : Bulletin patrimoine, Rapport annuel, rapports de recherche y seront diffusés et mis à jour régulièrement. Le site a pour vocation de consolider les liens entre la CBCQ et tous ceux que la question de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine intéressent.

Bonne exploration à [www.cbcq.gouv.qc.ca](http://www.cbcq.gouv.qc.ca)

---

MEMBRES DE LA COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC

Louise Brunelle-Lavoie  
*présidente*

Michel Brassard  
*historien et enseignant*

Claude Dubé  
*architecte et urbaniste*

Denise M. Levesque  
*ex-politicienne municipale*

Suzel Brunel  
*vice-présidente*

Jean Brown  
*c.a*

Medhi Ghafouri  
*architecte et professeur*

Michèle Paradis  
*ethno-muséologue*

Martin Bouffard  
*avocat*

Anne Carrier  
*architecte*

Christianne Huot  
*archiviste*

France Valaethem  
*diplomée architecte et  
professeure*

page 1 de 2 [Suivante >>](#)

[Archives](#)

Date de mise à jour : undefined NaN  
undefined NaN

Québec 

© [Gouvernement du Québec, NaN](#)



Bulletin de la Commission des biens culturels du Québec

Été 2002



Suzel Bituel  
vice-présidente

PLACE DES  
COMMISSAIRES

## L'avenir du mont Royal

### UN PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE DYNAMIQUE

Pour exécuter le mandat que confiait à la Commission des biens culturels Mme Diane Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications, concernant l'avenir du mont Royal, nous avons élaboré un plan stratégique comportant trois objectifs fondamentaux : enrichir les connaissances, élever le niveau de sensibilité, favoriser l'émergence de solutions.

Nous entendons ici autant l'enrichissement de nos propres connaissances que celles des personnes et groupes que l'avenir du mont Royal intéresse.

### UNE RECHERCHE SUR LA RECHERCHE :

Nous avons choisi d'étudier les rapports de recherche, les ententes et les opinions diverses publiées depuis 1987, année où la Ville de Montréal déclarait Site historique un territoire entourant le Parc du Mont-Royal. Nous y avons cherché des indices et des pistes de réflexion en fonction des questions précises posées par la Ministre, à savoir : quelles valeurs patrimoniales doit-on conserver ? quel périmètre doit-on considérer pour l'attribution d'un statut ? quel statut juridique doit-on attribuer ? quel mode de gestion serait le plus apte à protéger le territoire et à le mettre en valeur ?

Chacun des documents non spécifiquement protégés par la Loi d'accès à l'information a été résumé pour en faciliter une diffusion aussi large que possible.

---

### CONNAÎTRE LES ENJEUX :

La présence de la présidente de la CBCQ aux sommets d'arrondissements et sectoriels de Montréal a permis de rencontrer de nouveaux intervenants, de transmettre les préoccupations de la Ministre dans le dossier du mont Royal et de comprendre plus clairement les caractéristiques des arrondissements touchés par la montagne.

La question de l'avenir du mont Royal est fort complexe ! Des préoccupations divergentes s'y retrouvent et, bien qu'un certain consensus existe quant à la géométrie d'un territoire à protéger, les paramètres à l'intérieur desquels situer un mode de gestion efficace demeuraient flous. La raison, à notre avis, était que les valeurs à conserver n'avaient pas été clairement énoncées. Ce constat a servi de pivot autour duquel allait s'articuler la stratégie de communication.

### UNE CONSULTATION SUR LA CONSULTATION :

D'entrée de jeu nous avons tenu à rencontrer une douzaine d'intervenants du domaine du patrimoine montréalais pour leur exposer notre démarche et sonder leur opinion quant à la pertinence de tenir une consultation publique.

En conséquence, des audiences publiques étaient planifiées pour la semaine du 21 au 24 mai 2002, au Marché Bonsecours de Montréal.

### UN SITE INTERNET :

Grâce à la collaboration d'une poignée de personnes

Elle a cherché à savoir pourquoi, quinze ans après l'établissement du statut de Site du patrimoine et en dépit de la pléthore d'études traitant de sa sauvegarde, la question de l'avenir du mont Royal était encore à l'ordre du jour. Convaincue qu'une démarche systématique permettrait de débusquer les réponses, la Commission a lancé un appel de mémoires, insistant pour que les intervenants se prononcent d'abord sur les valeurs à conserver pour être ensuite plus en mesure d'asseoir leurs recommandations sur les autres points à l'étude soit, le périmètre, le statut juridique et le mode de gestion.

Trente-trois personnes s'inscrivaient aux audiences publiques sur l'avenir du mont Royal et s'engageaient à produire des mémoires qui respecteraient les enjeux établis.

### DES AVENUES MOINS TRADITIONNELLES :

Pendant ce temps, la Commission poursuivait son exploration dans des avenues moins traditionnelles de conservation. Entre autres, elle prenait connaissance du résultat de recherches récentes sur les processus de formation et de transformation des milieux bâtis. En effet, l'approche typomorphologique a permis le développement d'outils cognitifs nouveaux, puissants et opératoires pour le contrôle des transformations et pour l'encadrement des projets d'intervention sur le

enthousiastes, nous avons créé un site Internet. Les visiteurs y ont trouvé l'information qui leur permettait de situer la démarche et les attentes, soit un guide pour la rédaction des mémoires dans lequel était définie la notion de territoire à valeurs patrimoniales, la bibliographie résumée dont je parlais plus haut, un reportage photos, véritable promenade virtuelle autour du mont Royal pour mieux saisir « l'effet montagne » sur la ville.

Il convenait également d'y présenter la Commission, cet obscur conseiller ministériel peu habitué à fréquenter la Une, et de décrire la Loi sur les biens culturels dont plusieurs soupçonnaient l'existence sans vraiment la connaître.

#### L'INFORMATION ICI ET LÀ DANS LA VILLE :

Treize bureaux d'arrondissement, Accès Montréal et bibliothèques ont accepté de mettre à la disposition du public un cahier d'informations pertinentes que nous avons préparé pour rejoindre ceux et celles qui n'ont pas accès aux nouvelles technologies de l'information. La table des matières du document était sensiblement la même que celle du site Internet.

#### DES RELATIONS DE PRESSE :

L'émission de communiqués et l'organisation d'entrevues avec la presse complétaient le cycle « diffusion d'information ».

Dès le début de son mandat, la Commission s'est attachée à favoriser l'émergence de solutions novatrices.

patrimoine urbain et dans les paysages culturels.

La Commission étudiait également les travaux de l'Union internationale pour la conservation de la nature qui définit l'aire protégée telle qu'adoptée par la communauté internationale. Elle consultait le rapport Stratégie québécoise sur les aires protégées que déposait le Groupe de travail ad hoc sur les aires protégées en milieu urbain et périurbain en décembre 2001.

Et, tout au long de ses explorations, la Commission a revisité ses nombreux rapports de recherche dont celui portant sur la gestion des arrondissements historiques. Rappelons que le but de cette étude qui sera déposée d'ici quelques mois est de produire un guide qui, s'appuyant sur les grands principes généralement reconnus au niveau international, identifie les critères d'intervention dans un arrondissement historique.

En résumé, la Commission s'est soumise à un ratissage méticuleux. Au moment d'écrire ces lignes nous sommes à une semaine des audiences publiques. Les membres du Comité d'audition de la CBCQ ont déjà pris connaissance des mémoires qui seront présentés du 21 au 24 mai. Cependant, le processus suit son cours, nul ne peut encore prédire où il nous mènera au final. Nous souhaitons ardemment qu'il débouche sur des recommandations qui permettront d'assurer un avenir original et respectueux au mont Royal.

Suzel Brunel, *vice-présidente*



*Les élus de la MRC de La Mitis ont choisi Les Jardins de Métis comme bien patrimonial, ambassadeur de leur région*

*« In Vitro »  
Photo : Michel Laverdière*

## VVAP propose, les élus disposent !

Au printemps 2002, la CBCQ s'associait à l'organisme Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) pour sensibiliser les élus municipaux aux trésors patrimoniaux régionaux. Le projet consistait à identifier dix biens exceptionnels dans chacune des régions membres du réseau VVAP. Parmi ces biens identifiés par les animateurs VVAP, les élus devaient choisir LE bien patrimonial le plus représentatif de leur région respective.

La collection ainsi identifiée fera l'objet d'une publication dirigée par la CBCQ, intitulée Patrimoine : Coup de cœur ! à paraître pendant les Journées de la culture, fin septembre 2002.

---

MEMBRES DE LA COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC

Louise Brunelle-Lavoie  
*présidente*

Michel Brassard  
*historien et enseignant*

Claude Dubé  
*architecte et urbaniste*

Denise M. Levesque  
*ex-politicienne municipale*

Suzel Brunel  
*vice-présidente*

Jean Brown  
*c.a*

Medhi Ghafouri  
*architecte et professeur*

Michèle Paradis  
*ethno-muséologue*

Martin Bouffard  
*avocat*

Anne Carrier  
*architecte*

Christianne Huot  
*archiviste*

France Valaethem  
*diplomée architecte et  
professeure*

2 de 2 << [Précédente](#)

[Archives](#)

Date de mise à jour : undefined NaN undefined NaN

Québec 

[© Gouvernement du Québec, NaN](#)